

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le **jeudi 21 décembre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le :  
15 décembre 2023Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;**Objet :**  
Marché 23SM12 : «  
Marché de prestations  
topographiques ou  
foncières » (point n°6).Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M.  
Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Daniel MACIEJASZ.*CALL* : Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA**RÉSULTAT DU VOTE :**Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ;*CALL* : Mme Nadine DUCLOY ;Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Nombre de titulaires  
présents :  
9Nombre de suppléants  
présents :  
4Nombre de suppléants  
votants :  
4Pouvoir(s) :  
1Nombre total de  
votants :  
14Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;  
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI donné pouvoir à M. Christophe PILCH.Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel KRUSZKA représenté  
par Mme Nadine DUCLOIS ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Philippe  
KEMEL représenté par M. Alain MASSON.Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRETAdministration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Nathan  
DELGUSTE ; William CLEMENT ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le : 22/12/2023Publication  
Le : 22/12/2023Certifié exécutoire  
Le : 22/12/2023**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit

- A compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai ;

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Marché 23SM12 : « Marché de prestations topographiques ou foncières ».**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché 23SM12 : « Marché de prestations topographiques ou foncières »,

Considérant qu'Artois Mobilités en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité conduit des projets dans le cadre desquels des prestations de relevés topographiques ou foncières seront nécessaires ;

Considérant qu'afin de répondre à ce besoin, Artois Mobilités a lancé un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum de montant de 300 000 € HT par lot sur toute la durée du marché en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Considérant que la consultation est divisée en deux lots : un premier lot pour les prestations topographiques ou foncières sur le territoire des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin et un second lot pour les prestations topographiques ou foncières sur le territoire de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane ;

Considérant que la consultation a été passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des L.2124-2, R2124-2 et R.2161-2 du code de la commande publique ;

Considérant que la consultation a fait l'objet d'un envoi pour publication au Profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE le 23/10/2023 ; la parution est intervenue le 25/10/2023 au BOAMP et le 27/10/2023 au JOUE ; la date limite de remise des candidatures et des offres est le 30 novembre 2023 à 12h00 ; trois sociétés ont répondu à cette consultation concernant le lot n°1 et quatre ont répondu au lot n°2 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie en date du 13 décembre 2023 a décidé de retenir, en tant qu'attributaire de l'accord-cadre, les candidats visés ci-dessous.

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :** ATTRIBUE le marché n°23SM12 : « Marché de prestations topographiques ou foncières »

- = **Lot n°1 :** Ingeo sise 1 rue Cassini – CS 60117, 62502 Blendecques cedex.
- = **Lot n°2 :** Bogaert sise 1485 rue de l'Université – Technoparc Futura – BP 583, 62411 Béthune cedex.

**Article 2 :** AUTORISE le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**Article 3 :** DIT que les dépenses sont ou seront inscrites au budget du ou des exercice(s) considéré(s).

**Résultat du vote :**

Abstention(s) :

Pour :

Contre :

Fait et délibéré le 21 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE  
Président d'Artois Mobilités

